



REGLES DE SELECTION EQUIPE DE FRANCE DE CANOË-KAYAK 2018

**MARATHON
Senior, -23 ans et -18 ans**

Table des matières

A. Préambule	3
B. Organisation de la compétition de sélection senior, moins de 23 ans et moins de 18 ans	3
1. <i>Compétition de sélection – date et lieu</i>	3
2. <i>Conditions administratives de participation</i>	3
3. <i>Règlement de la compétition</i>	3
4. <i>Mode de classement</i>	3
C. Programme prévisionnel d’actions	4
D. Propositions de sélection	4
1. <i>Préambule</i>	4
2. <i>Proposition de sélection pour le championnat d’Europe</i>	4
3. <i>Proposition de sélection pour le championnat du Monde</i>	4
E. Diffusion des règles de sélection et des listes de sportifs sélectionnés	4
F. Participation à la Manche de Coupe du Monde 2018	5
1. <i>Coupe du Monde – 25 au 27 Mai 2018 – Viano do Castelo (POR)</i>	5
1.1. <i>Rappel du règlement international ICF</i>	5
1.2. <i>Demande d’autorisation</i>	5
1.3. <i>Règles d’inscription</i>	5

A. Préambule

L'objet de ce document est de formaliser les règles de sélections qui permettront d'identifier les sportifs français capables d'atteindre les objectifs de victoire de l'Equipe de France Marathon lors de l'échéance terminale de la saison sportive internationale 2018.

Le programme d'actions et la proposition de sélection découlent de la stratégie sportive mise en œuvre par la Direction Technique National.

La performance individuelle et le niveau d'exigence d'un événement international majeur, demeurent les principales références sur lesquelles reposent les principes de sélections. A ce titre, la FFCK a pour ambition de présenter des bateaux performants sur chaque épreuve internationale.

Le travail quotidien reste une priorité dans la formation et la préparation des sportifs pour qu'une majorité de pagayeurs français, dans toutes les épreuves, présentent un niveau individuel conforme aux exigences internationales de notre discipline.

Les règles de sélection sont l'élément constitutif des collectifs de l'Equipe de France. Elles contribuent pleinement à leurs réussites. Outre leur fonction de sélection, elles participent à préparer les sportifs à remplir les objectifs de l'Equipe de France.

B. Organisation de la compétition de sélection senior, moins de 23 ans et moins de 18 ans

1. Compétition de sélection – date et lieu

La compétition de sélection se déroulera les 12 et 13 mai 2018 lors du sélectif national de Marathon à Vaires sur Marne (horaires selon le programme des courses).

2. Conditions administratives de participation

- Être licencié à la FFCK et né avant le 01/01/2003,
- Avoir payé ses factures à la FFCK,
- Pouvoir concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur,
- Avoir confirmé avant le 2 mai 2018 sa participation aux courses de sélection
- Avoir envoyé et payé dans les temps aux organisateurs son inscription pour la compétition.

3. Règlement de la compétition

La compétition se déroulera selon le règlement national Marathon en vigueur. Toutefois et dans le respect de ces règles, le format de la course se conformera autant que faire se peut au standard international (concernant les distances et les nombres de portages).

4. Mode de classement

Le classement sera celui des épreuves de monoplaces junior et senior sur la compétition de sélection. Dans le cas où les sportifs juniors et seniors seraient alignés dans la même course afin de pouvoir évaluer et comparer les performances, un classement différencié par catégorie d'âge servira de support à la sélection.

C. Programme prévisionnel d'actions

- Du 02 au 09 juillet 2018 : Championnat d'Europe Metkovic (CRO),
- Fin août 2018 : stage préparatoire Championnat du Monde (dates et lieu à déterminer),
- Du 03 au 10 septembre 2018 : Championnat du Monde Prado Vila Verde (POR).

D. Propositions de sélection

1. Préambule

Le Directeur Technique National peut effectuer une sélection nominative différente des classements issus des présentes règles de sélection, dans un souci de performance de l'Equipe de France. Il peut aussi minorer ou majorer les effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque épreuve ou des résultats individuels obtenus au cours du programme d'actions.

La validation des sélections nominatives sera conforme aux règles communes applicables aux sélections des collectifs des Equipes de France. Chaque sportif sélectionné sera tenu de participer à l'intégralité du programme d'actions 2018 qui lui sera proposé jusqu'à l'échéance terminale.

Dans le cas où un sportif ne pourrait pas honorer tout ou partie de sa sélection (raisons scolaires, santé, de comportement), le sportif suivant au classement des courses de sélections pourrait être sélectionné pour tout ou partie du programme, sur décision du Directeur Technique National.

Chaque sportif retenu peut être sélectionné pour composer les équipages qui seront engagés dans les épreuves internationales. La responsabilité de la composition des bateaux de l'Equipe de France incombe au manager marathon.

Les compositions d'équipages sont modifiables jusqu'à l'échéance terminale.

2. Proposition de sélection pour le championnat d'Europe

La proposition de sélection de l'Equipe de France sera établie à partir du classement de la compétition de sélection en prenant en compte le niveau sportif exprimé lors de l'épreuve.

Les temps inter catégoriels internationaux et les vitesses au km sur un championnat d'Europe pourront être des critères utilisés pour décider de la proposition.

3. Proposition de sélection pour le championnat du Monde

La proposition de sélection de l'Equipe de France sera établie à partir de l'analyse des performances des sportifs moins de 18 ans, moins de 23 ans et seniors lors du championnat d'Europe Marathon 2018.

Cet effectif pourra être complété dans la catégorie d'âge moins de 18 ans avec des sportifs ayant participé à la course de sélection Marathon et faisant partie du collectif moins de 18 ans course en ligne.

E. Diffusion des règles de sélection et des listes de sportifs sélectionnés

Les présentes règles de sélection seront diffusées sur le site internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak.

La diffusion des listes des sportifs sélectionnés pour le championnat d'Europe aura lieu au plus tard le vendredi 18 mai 2018 sur le site Internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak.

La diffusion des listes des sportifs sélectionnés pour le championnat du monde aura lieu au plus tard le vendredi 13 juillet 2018 sur le site Internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak.

F. Participation à la Manche de Coupe du Monde 2018

1. Coupe du Monde – 25 au 27 Mai 2018 – Viano do Castelo (POR)

Compte tenu de la date limite d'inscription nominative, la sélection pour le Championnat d'Europe de Marathon ne peut pas être utilisée comme critère de sélection à cette coupe du Monde.

En conséquence, la participation à cette coupe du monde est réservée aux sportifs en liste ministérielle de haut niveau 2018 sur des performances marathon.

Dans le cadre de cette compétition, il n'y a aucune prise en charge financière ni encadrement de la FFCK.

1.1. Rappel du règlement international ICF

L'inscription à une Coupe du Monde d'un sportif doit être autorisée par la FFCK.

1.2. Demande d'autorisation

Les demandes d'autorisation doivent être envoyées au manager marathon de la FFCK avant le 26 Avril, soit quinze jours avant la date de clôture des inscriptions définie par l'ICF.

1.3. Règles d'inscription

Les sportifs souhaitant participer à cette compétition doivent remplir les règles suivantes :

- Etre licencié à la FFCK
- Etre titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Canoë-Kayak en compétition.